

RECRUTE

AGENT DE VOIRIE / CONDUCTEUR D'ENGINS (H/F) – SECTEURS 1 et 2

| | |
|-------------------------------------|---|
| Type de recrutement : | Fonctionnaire ou, à défaut, CDD d'une durée d'1 an puis possibilité nomination fonctionnaire. |
| Cadre d'emplois : | Adjoint technique (C) |
| Régime de temps de travail : | Temps complet |
| Date limite de candidature : | 17 mars 2024 |
| Date prévue de recrutement : | Dès que possible |

CONTEXTE

➤ **Notre structure, nos valeurs**

Chez nous, communauté de communes, notre cœur de métier c'est la valorisation de notre territoire, du patrimoine de nos communes. Nos missions sont diverses : entretien des communes (bâtiments, jardins, espaces publics) et l'accompagnement technique dans leurs projets de développement (voirie, assainissement, urbanisme, culture, petite enfance, tourisme, économie, et bien d'autres encore !).

Notre sens au travail : agir pour l'intérêt général, se rendre utile au quotidien pour les communes et leurs habitants.

Devenez acteur de notre engagement pour un service public de proximité, incarnant ainsi nos valeurs de solidarité, de développement durable du territoire et d'amélioration quotidienne du cadre de vie de nos concitoyens.

➤ **Votre service**

Vous évoluez au sein du service voirie du secteur 1 et 2, composé de six agents. Il entretient, sécurise le patrimoine routier (routes et chemins communaux, ouvrages d'art, voies cyclables, etc.). Ce service intervient pour le compte et sur le territoire de 6 communes (Chalonnnes-sur-Loire, Chaudefonds-sur-Layon, Champtocé sur Loire, Saint Georges sur Loire, Saint Germain des Prés et la Possonnière). A titre d'information, le secteur compte plus d'une trentaine d'agents tous services techniques confondus (espaces verts, proximité, bâtiments, voirie).

MISSIONS

Sous l'encadrement de votre responsable de service, et suivant les besoins des communes, vous réalisez des missions principalement manuelles, et intervenez ponctuellement sur la conduite d'engins :

• **Tâches manuelles :**

- Travaux d'entretien courant de la voirie : enrobé (à froid), pose de mobilier urbain (plots, bordures, etc.), etc.
- Pose et entretien de la signalisation verticale et horizontale, permanente et temporaire.
- Suivi de l'état de la voie publique (diagnostic et signalisation de dégradations).
- Maintenance préventive des matériels, des équipements et des engins.

• **Conduite d'engins :**

- Entretien des voiries et dépendances de voirie (principalement en milieu rural, parfois en périmètre aggloméré).
- Salage et déneigement de voies publiques.

• **Missions ponctuelles :**

- Interventions de mise en sécurité lors d'inondations (pose de signalisations et installation de passerelles).
- Illuminations de Noël (pose et enlèvement des décorations).
- Evènements et festivités locaux (mise en place de matériels).

CONDITIONS D'EXERCICE

- **Lieu d'exercice** : Centre technique de Chalonnes-sur-Loire
- **Temps de travail** : 37h30 annuel, avec alternance entre une période « estivale » et une période « hivernale » :
 - « hivernale » (d'octobre à février) : régime de 35h, avec horaires de 8h30 à 17h00 ;
 - « estivale » : régime de 39h, avec horaires de 8h30 à 17h30 le lundi, 8h00 à 17h30 les mardi, mercredi et jeudi, 8h00 à 17h00 le vendredi.
- **Astreintes** : possibles (en semaine et en alternance avec les collègues).
- **Contraintes d'exercice** : travail en extérieur (aléas climatiques), manutentions et ports de charges fréquents, disponibilité lors d'événements exceptionnels (viabilité hivernale).
- **Interlocuteurs** : élus, entreprises, usagers, etc.
- **Engins & équipements utilisés** : tracteurs, minipelle, tractopelle, camions, etc.

RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

- **Rémunération** : statutaire (grille de la fonction publique) + SFT (si enfants à charge) + primes :
 - Mensuelle : IFSE (suivant la technicité du poste et l'expérience).*
 - Annuelles et sous conditions : CIA (suivant la manière de servir).*
- **Avantages** :
 - Prime mobilité durable (si covoiturage, vélo – sous conditions).
 - Comité d'entreprise (prestations consultables sur cnas.fr).
 - Prévoyance : participation employeur si contrat labellisé souscrit par l'agent.
 - RTT : 15 jours par an (en plus des 25 jours de congés annuels), Compte épargne temps (CET).
 - EPI : fournis
- **Perspectives d'évolutions** :
 - Sur le poste : accès à des formations de perfectionnement (catalogue consultable sur cnfpt.fr).
 - Dans notre structure : mutation en interne dans un autre service et/ou dans un autre secteur (4 autres secteurs au sein de la CCLLA).
 - Préparation aux concours de la fonction publique territoriale.

* *Concerne les agents fonctionnaires.*

PROFIL ET QUALIFICATIONS

- Idéalement formation dans les travaux publics. Expérience souhaitée dans les domaines des infrastructures et de la voirie.
- Permis de conduire B obligatoire.
- Seraient un + : Permis (remorques et poids lourds), CACES (R372/R482, nacelle).

Connaissances :

- Consignes et des règles de sécurité.
- Principes et normes de la signalisation (panneaux, etc.).
- Notions élémentaires de gestion du domaine public.

Savoir-faire :

- Techniques de maçonnerie et de VRD (enrobé, pose de trottoirs, bordures, regards, etc.).
- Techniques de peinture et de marquage au sol.
- Rigueur, réactivité, sens de l'organisation.

Savoir-être :

- Sens du service public.
- Diplomatie (relation avec les usagers, etc.).
- Travail en autonomie et capacité à travailler en équipe (notamment en binôme).
- Savoir rendre compte (alerter, informer, etc.).

CANDIDATURE

Votre candidature comprend : CV + lettre de motivation + copie de votre dernier arrêté (pour les fonctionnaires).

Elle est à adresser :

- ✓ Soit par mail : rh-recrutement@loirelayonaubance.fr (pièces en format PDF).
- ✓ Soit par courrier : M. le Président de la communauté de communes Loire Layon Aubance – 1 Rue Adrien Meslier – CS 80083 – 49170 St-Georges-sur-Loire

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

En savoir davantage sur notre collectivité ? Consultez notre dernier [rapport d'activité](http://loire-layon-aubance.fr) (loire-layon-aubance.fr, rubrique Collectivité).

Renseignements sur le poste : M. Oger, responsable du secteur 2, 02.41.74.10.84

Renseignements administratifs : Mme Guilon, service RH recrutement, 02.41.54.59.93

Travailleurs handicapés : Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique. À titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.